BAC EPS – Coeff 6

Informations et gestion des inaptitudes

Lycée Montesquieu
165 rue Émile-Zola, 95220 Herblay-sur-Seine

Informations

☞ Pour le BAC EPS, tous les élèves sont évalués sur 3 épreuves (1 par trimestre).

☞ Les élèves reçoivent **une convocation numérique et sont évalués par 2 enseignants**.

☞ Toute **absence à une épreuve doit être justifiée** par un **certificat médical original et conforme, remis en main propre au professeur d'EPS dans un délai maximum de 7 jours**.

↳ **ATTENTION** : Aucun certificat ne doit être déposé dans le casier ni donné par un camarade, la vie scolaire ou l'infirmière.

Justificatif conforme et dans les délais	Justificatif non conforme, hors délai ou non transmis
Un rattrapage et/ou une épreuve adaptée seront proposés dès que l'élève sera en capacité de pratiquer à nouveau (même s'il n'a pas pu s'entrainer au cours de la séquence)	L'élève obtiendra la mention **ABS** pour son épreuve qui se traduira par **la note de 0** lors de la commission bac.

*En cas d'inaptitude totale à l'année et après accord du professeur d'EPS, l'élève se verra dispensé de cours d'EPS si le certificat médical est conforme aux exigences de la commission BAC

Un certificat médical CONFORME pour la commission BAC c'est-à-dire ?

❒ Modèle académique **recommandé** (disponible sur PRONOTE ou à la vie scolaire).

❒ Le médecin doit **indiquer la durée** et cocher **☒ Inaptitude totale** ou **☒ Inaptitude partielle**

↳ L'inaptitude partielle permet au professeur **d'adapter son enseignement** à partir des préconisations du médecin pour que l'élève puisse être évalué en fonction de ses capacités.

↳ L'inaptitude totale ne permet pas d'adaptation, un rattrapage sera proposé.

↳ La **dispense d'une activité (ex : escalade, acrosport…) n'est pas recevable pour le bac**.

❒ Certificat **daté, signé, tamponné** par le médecin

❒ **Aucune rature, ni changement d'encre** pour éviter les suspicions de fraudes.

☞ En cas de falsification du certificat, un protocole fraude sera engagé

❒ Document **original remis EN MAIN PROPRE au prof d'EPS** sous **7 jours MAXIMUM après le début de l'inaptitude**. Passé ce délai, il ne sera pas pris en compte pour justifier des absences antérieures.

❒ Les certificats médicaux à la suite d'une consultation à distance (visio) seront tolérés pour justifier d'une absence ponctuelle **mais ne pourront pas excéder 3 jours**.